



Accident menager , que faire ?

Par **symmetry**, le **15/02/2010** à **22:04**

Bonjour,

J'ai acheté un four traditionnel d'une marque que je ne citerais pas pour l'instant , tout à fait classique avec une porte en verre.

Hier soir en rentrant du boulot , j'ai voulu faire rechauffer un plat. Apres avoir respecté les consignes de cuisson (thermostat , ...) , je le met en route pour 20 minutes . Au bout de 5 min , la porte en verre du four a litteralement explosé en milles morceaux projetant des bouts de verres à travers toute la piece. Heureusement pour moi , au moment de l'incident je n'etais pas dans la cuisine. Au bout d'une heure , j'entendais encore le crepitement des bris de verre continuant à se briser en morceaux plus petits au contact du carrelage .

Si j'avais été pres du four à ce moment , j'aurais à coup sur perdu la vue .

Que faire ?

Qui contacter ?

ps: j'ai pris des photos au cas où.

Merci d'avance.

Par **NICO92**, le **26/02/2010** à **21:04**

Je pense qu'il conviendrait d'aller au magasin avec les photos pour faire une réclamation et se faire rembourser et si ça ne marche pas les menacer de porter plainte

Nico

Par **Patricia**, le **26/02/2010** à **22:39**

Bonsoir,

Votre problème est grave et aurait pu avoir de lourdes conséquences...

Le remboursement est une chose, le magasin peut aussi lui proposer un échange (article et prix identiques, d'une marque différente).

Selon sa réponse (si vous n'obtenez pas satisfaction), contactez une association de défense des consommateurs de votre département qui vous aidera et vous conseillera dans les différentes démarches que vous devrez entreprendre.

Ex : UFC-Que Choisir à Quimper

02 98 55 30 21